

N° CP 4957-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

ASSOCIATION ENFANCE FAMILLE ADOPTION DU HAUT-RHIN EFA 68

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commissions Permanente modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue à :

L' Association Enfance Famille Adoption du Haut-Rhin une subvention exceptionnelle de 300 € pour participation aux frais de fonctionnement à la conférence « L'enfant adopté - de l'attachement à l'adolescence » à Colmar.

Cette somme est prélevée sur le Fonds d'intervention Sociale (chapitre 65, nature 6574, fonction 58 , programme H 012).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
.....délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER